

Choisy le Roi, Le 20 Juillet 2017

SAISON 2017/2018

NOTE D'INFORMATION TRANSFERTS INTERNATIONAUX AUX CLUBS EVOLUANT EN ELITE/N2 ET N3 -

I – LES TRANSFERTS INTERNATIONAUX

La procédure de transfert électronique reste inchangée, <http://www.fivb.org/vis2009/>

Attention : Vous devez télécharger « Silverlight » et utiliser comme moteur de recherche « Internet Explorer ».

Le logiciel sera ouvert à compter de la **1^{ère} Quinzaine d'Août**. Vous pouvez d'ores et déjà prendre contact avec les Fédérations d'Origine pour négocier les transferts. La règle adoptée la saison dernière concernant les frais de transfert que peuvent réclamer les Fédérations ou clubs quittés reste en application cette saison aussi bien pour la FIVB et/ou la CEV.

Voir le Règlement FIVB 2017/2018 – Article 6.3.3.3 - « dans le cas où le transfert est exempté du paiement de la redevance à la FIVB/CEV, aucun frais de transfert ne sera à régler à la Fédération d'origine ou au Club d'origine ».

Pour les joueurs/joueuses qui ne sont pas encore enregistrés dans la base de données FIVB, vous pouvez demander dès à présent la création de leur profil à leur fédération d'origine en leur transmettant les pièces nécessaires à savoir : une photo d'identité en « format jpeg » de l'intéressé, la copie de sa pièce d'identité et son adresse postale et email).

Pour les GSA qui doivent lancer une procédure de transfert pour la première fois, avant de pouvoir accéder au logiciel de transfert électronique, merci de contacter la FFVB/CCSR par courriel «nlestoquoy.ccsr@ffvb.org» pour demander la création de votre compte club, afin qu'un code d'accès vous soit délivré.

Vous trouverez la documentation sur la procédure de transfert sur le site de la FIVB, au moyen du lien suivant :

<http://www.fivb.org/en/volleyball/Forms.asp> - Procédure électronique de transfert 2017/2018, accessible Première quinzaine d'Août.

II – LES FRAIS DE TRANSFERTS FIVB/CEV

Les frais de transferts internationaux pour la saison 2017/2018 seront à verser à la FIVB ou à la CEV suivant la procédure ci-dessous :

1. Pour les frais de transferts qui sont à verser à la CEV* (cf : RIB : <http://transfers.cev.lu/Process.aspx>) - (joueurs et joueuses provenant des Fédérations rattachées à la CEV), **ils seront à verser en Euros, pour tous les joueurs et joueuses de 1^{er} et 2^{ème} Niveau Français** .

| | | |
|---------------------------|------------------------------|----------------------|
| 1 ^{er} Niveau = | LIGUE AM et LIGUE AF = | 1920 Euros |
| 2 ^{ème} Niveau = | LIGUE BM et ELITE F = | 1440 Euros |
| Autres Niveaux = | A partir de ELITE M et N2F = | Pas de redevance CEV |

2. En ce qui concerne les frais de transferts des autres joueurs et joueuses provenant des Fédérations rattachées à la FIVB (cf : RIB : <http://transfers.cev.lu/Process.aspx>), **ils seront à verser en Francs Suisses, pour tous les joueurs et joueuses assujettis à un transfert** :

| | | | | |
|-------------------------|---|------------------------------------|---|-----------------------|
| 1 ^{er} Niveau | = | <u>LIGUE AM et LIGUE AF</u> | = | 2 000 Francs Suisses |
| 2 ^{ème} Niveau | = | <u>LIGUE B et ELITE F</u> | = | 1 500 Francs Suisses |
| Autres Niveaux | = | <u>A partir de ELITE M et N2 F</u> | = | Pas de redevance FIVB |

III – LE DOSSIER INTERNATIONAL A TRANSMETTRE A LA FFVB :

Pour toute demande de licence ETR-FIVB, vous devrez à partir de votre Espace Club préenregistrer la demande de licence par le module : création, renouvellement ou mutation, selon le cas et **archiver les pièces du dossier de demande de licence dans l'espace prévu à cet effet**, à savoir :

- . Un formulaire de demande de licence 2017/2018 dûment complété et signé
- . Une copie de sa pièce d'identité
- . **Une photo d'identité**
- . Les attestations d'amateurisme «Joueur» et «Président» dûment complétées et signées.
- . Un exemplaire du Contrat de Travail pour les Joueurs/Joueuses de la Division Elite si nécessaire.
- . Une attestation de la fédération d'Origine pour les étrangers UE certifiant qu'ils n'avaient pas de licence la saison précédente afin de bénéficier d'une création de licence
- . Suivant le règlement choisi, vous devrez archiver la preuve de virement ou transmettre votre chèque par courrier postal à la FFVB/CCSR en inscrivant au dos de celui-ci votre n° de club + le nom du licencié concerné, à savoir :
 - **Pour la Division ELITE FEMININE** : Le règlement des Frais de dossier licence étrangère **de 400 Euros + Preuve de virement redevance FIVB ou CEV (1500 Francs Suisse ou 1440 Euros)**.
 - **Pour les autres divisions**: Le règlement des Frais de dossier licence étrangère de **600 Euros**

Parallèlement à ce « dossier licence », vous devez lancer la **procédure électronique de transfert**.

La licence de votre joueur/joueuse sera intégrée définitivement dans le collectif du club recevant lorsque le dossier de demande de licence sera validé par la FFVB/CCSR et que le transfert électronique sera validé par toutes les parties (Club quitté pour les licenciés toujours sous contrat, Fédération quittée, Club recevant, Fédération recevante, joueurs/joueuses et l'instance internationale concernée).

Crédit Mutuel

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

| Banque | Guichet | N° compte | Clé | Devise |
|--------|---------|-------------|-----|--------|
| 10278 | 06194 | 00020553441 | 39 | EUR |

CCM LA FAISANDERIE

Identifiant international de compte bancaire

| IBAN (International Bank Account Number) | | | | | |
|------------------------------------------|------|------|------|------|----------|
| FR76 | 1027 | 8061 | 9400 | 0205 | 5344 139 |

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation

CCM LA FAISANDERIE
65 RUE DU GENERAL DE GAULLE
94290 VILLENEUVE LE ROI
Tél : 08-20-09-99-48

Titulaire du compte (Account Owner)

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY
BALL
17 RUE GEORGES CLEMENCEAU
94607 CHOISY LE ROI CEDEX

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ



*** Liste des pays rattachés à la CEV
(en sélectionnant le pays taper sur la touche « Ctr+clic » pour ouvrir le lien)**

| | | | |
|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| ALB | EST | ITA | ROU |
| AND | FAR | LAT | RUS |
| ARM | FIN | LIE | SMR |
| AUT | MKD | LTU | SCO |
| AZE | FRA | LUX | SRB |
| BLR | GEO | MLT | SVK |
| BEL | GER | MDA | SLO |
| BIH | GIB | MON | ESP |
| BUL | GRE | MNE | SWE |
| CRO | GRL | NED | SUI |
| CYP | HUN | NIR | TUR |
| CZE | ISL | NOR | UKR |
| DEN | IRL | POL | WAL |
| ENG | ISR | POR | |

Pour la CCSR
Nathalie Lestoquoy
Nlestoquoy.ccsr@ffvb.org